

Arrondissement  
de Torcy

Canton de  
Pontault-Combault

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 21 mars 2026

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 39  
Présents : 38  
Excusés : 1  
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT ET UN MARS, à DIX HEURES, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 17 février 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme PIOT - M. GHOZELANE - Mme GINEYS - M. HOUEMOND - Mme VENTURINI - M. TASD'HOMME - Mme COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Mme ANANTHARAJAH - M. BACHELEY - Mme LA SPINA -  
Maires adjoints

Monsieur SENTIEYS - Madame TCHERKEZOV - M. FRISSON - Mme FERNANDES - M. ROUSSEAU - Monsieur PINHO RODRIGUES - Madame DE ALMEIDA - Monsieur AMBROSINI - Madame CARLIER - Monsieur OUHSSAINE - Mme DEMARIA - Madame BELHOUS - Monsieur LE GUEN - Mme PHONGPRIA - Monsieur EVEN - Madame SOUPLY - Mme PERRIER - Monsieur FERRIER - Monsieur MATIAS - Monsieur MARANO - Madame FERREIRA - Monsieur PRUVOST - Madame FILLION - Monsieur RACCAH - M. NOVAIS - Madame ARBIA -  
Conseillers municipaux

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :** Madame MONORAL .

**ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :**

**POUVOIRS :** Madame MONORAL à M. BORD

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Sophie PIOT

Ref : Direction des affaires générales

Objet: Élection du maire

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17,

**CONSIDERANT** les résultats des élections municipales du 15 mars 2026, mentionnés à la suite :

- Liste 1 «Faire mieux pour Pontault» avec M. Pascal NOVAIS a obtenu : 1 285 voix soit 12.24 % des suffrages exprimés,
- Liste 2 «Ensemble pour Pontault-Combault» avec M. Gilles BORD a obtenu : 6 630 voix soit 63,15 % des suffrages exprimés,
- Liste 3 «Rassemblement pour Pontault» avec M. Enzo MARANO a obtenu : 2 584 voix soit 24,61 % des suffrages exprimés

**CONSIDERANT** que la liste 2 est arrivée en tête du premier tour et dispose de la majorité des sièges du Conseil municipal,

**CONSIDERANT** que le Conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue,

**CONSIDERANT** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**CONSIDERANT** Monsieur le Président, Monsieur Didier LE GUEN, doyen d'âge, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidature, il est procédé au vote.

**CONSIDERANT** les candidatures de M. Gilles BORD et de M. Enzo MARANO déposées auprès du président de séance,

**CONSIDERANT** que chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans une enveloppe fermée sur papier blanc.

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré,

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 39
- bulletins blancs: 2
- suffrages exprimés : 37
- majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- **M. Gilles BORD : Trente-deux (32) voix,**
- **M. Enzo MARANO : Cinq (5) voix.**

M. Gilles BORD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260323-2026\_03\_21-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2026  
Publication : 26/03/2026



Pour extrait certifié conforme  
Fait en mairie, le 23 mars 2026

**Gilles BORD**  
Le Maire de Pontault-Combault